



PROTOCOLE DE RECHERCHE D'OBJET METALLIQUE PERDU

Groupement Association Regional pour la DEtection (GARDE)

En tant que délégué, je m'engage à respecter les responsabilités et les devoirs qui me sont confiés et à servir de manière éthique et professionnelle les intérêts du groupe que je représente : la GARDE. Cette charte énonce les attentes spécifiques qui me sont demandées en tant que délégué :

Confidentialité : Je m'engage à maintenir la confidentialité de toutes les informations qui me sont confiées dans le cadre de mes fonctions de délégué. Je ne divulguerai pas ces informations à des tiers sans autorisation expresse du groupe que je représente.

Neutralité vis-à-vis des entreprises : En tant que délégué, je m'engage à être neutre vis-à-vis des entreprises et à ne pas favoriser ou promouvoir une entreprise en particulier dans le cadre de mes fonctions de délégué.

Représentation fidèle : Je m'engage à représenter fidèlement les intérêts du groupe que je représente, en m'assurant que les décisions et les actions que je prends sont conformes aux directives et aux besoins du groupe. Je communiquerai régulièrement avec le groupe que je représente pour m'assurer que mes actions sont alignées sur leurs objectifs.

Éthique et professionnalisme : Je m'engage à agir avec intégrité, éthique et professionnalisme dans le cadre de mes fonctions de délégué. Je ne chercherai pas à obtenir un avantage personnel ou à favoriser des tiers dans mes décisions et actions.

Révocabilité : Je comprends que le groupe que je représente a le droit de révoquer mon mandat de délégué si je ne respecte pas les termes de cette charte ou si mes actions sont contraires aux intérêts du groupe que je représente.

Exemplarité : Le délégué doit inspirer la confiance et la crédibilité pour pouvoir représenter efficacement le groupe .

En témoignant d'un comportement exemplaire, le délégué doit inspirer la confiance renforçant ainsi la crédibilité du groupe.

En signant cette charte, je m'engage à respecter ces attentes en tant que délégué et à servir fidèlement les intérêts de la GARDE.

Le délégué